



Collège Jacques Prévert



Marseille, le 16 mai 2017

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Objet : Organisation de la fin d'année scolaire 2016-2017

Chers parents,

Les beaux jours associés aux jours fériés ne peuvent nous éloigner du travail scolaire qui reste encore à fournir pendant 7 semaines. Le calendrier institutionnel prévoit la date des vacances d'été le vendredi 7 juillet 2017 après les cours. Aucune dérogation ne peut être accordée dans ce domaine.

Je vous rappelle que les absences injustifiées sont signalées à l'Institution comme la loi nous y oblige. Il est de **vos responsabilités** de veiller à ce que vos enfants suivent leur scolarité jusqu'au bout du 3^{ème} trimestre en référence aux articles du code pénal R131-5 à R131-7 traitant de l'obligation scolaire. Ces absences peuvent également interférer sur le montant de la bourse perçue au 3^{ème} trimestre.

Au delà de ces considérations matérielles, il en va du suivi scolaire et du sens que l'on veut bien donner à l'école et ses obligations. Je compte sur votre réactivité de la meilleure façon.

Le respect de la tenue vestimentaire correcte exigée dans le règlement intérieur est applicable jusqu'au 7 juillet 2017. **Les élèves doivent se présenter à l'entrée du collège avec des chaussures au talon maintenu par une bride. Les shorts, les shorts-maillots de bain sont interdits pour tous les collégiens. Les jeunes filles porteront des T-shirts décentes et suffisamment longs pour éviter les « ventres à l'air ». Les longueurs des jupes ou robes restent au genou. Les pantalons déchirés ou en loques ne font pas partie d'une tenue correcte. Respect et Sécurité obligent !**

Tout manquement à la règle établie pourra faire l'objet d'un retour à la maison pour changer la tenue.

Trop d'élèves s'autorisent les débordements et les insolences envers les adultes ou entre eux malgré les remontrances répétées des enseignants et du service vie scolaire. Ces pratiques seront sanctionnées et donneront lieu à une convocation de la famille. Toute absence de professeur pour une classe peut faire l'objet d'une prise en charge par un autre enseignant ou assistant pédagogique; cette prise en charge ne peut être contestée par quiconque.

Il est également rappelé qu'il est **interdit d'apporter** des canettes de soda ou bouteilles d'eau au collège, de consommer toute sorte de friandises pour des raisons de santé clairement énoncées dans les directives du ministère de l'Éducation Nationale et également pour des raisons d'hygiène des locaux et de sécurité. Les élèves peuvent en toute sécurité s'abreuver aux robinets des toilettes aux heures de récréation. Le collège maintient donc le contrôle du contenu des sacs à l'entrée.

Autres informations :

Les dossiers de liaison (entrée en 5^{ème} ou 4^{ème} ou 3^{ème}) seront distribués par les Professeurs Principaux. Ceux-ci en fixeront la date de retour. Ils sont indispensables pour le conseil de classe.

Les dossiers de réinscriptions pour les niveaux 6^e, 5^e, 4^e seront également distribués aux élèves à partir du 12 juin 2017 par les professeurs principaux et rapportés par **un parent ayant l'autorité parentale, dûment complété, entre le 19 et le 30 juin, sur RdV uniquement, précisé sur le dossier.** Chaque famille doit fournir toutes les pièces administratives demandées pour chaque enfant. Aucune photocopie n'est réalisée au collège. Si le dossier est incomplet l'inscription ne peut être validée. En l'absence du retour du dossier la place de l'élève ne peut être conservée.

Soutien scolaire : Pour les élèves de 3^{ème} volontaires, l'accueil révisions math est maintenu de 13h30 à 15h30 tous les mercredis jusqu'au 28 juin 2017.

Conseils de classe :

3^{ème} Les 15 et 16 juin suivant les classes (planning communiqué ultérieurement)

6^e et 4^{ème} Les 26 et 27 juin suivant les classes (planning communiqué ultérieurement)

5^{ème} Le 3 juillet suivant les classes (planning communiqué ultérieurement)

Rappel : TOUS les cours se poursuivent au-delà des conseils de classe pour tous les niveaux avec l'appel en classe.

Ramassage des manuels scolaires et remise de tout livre de bibliothèque emprunté :

6^e : Jeudi 22 juin (suivant planning)

5^e : Mercredi 28 juin (suivant planning)

4^e : Vendredi 23 juin (suivant planning)

Pour les 3^e, **la distribution des convocations** aux épreuves du DNB (Brevet) se fera **le mardi 27 juin en échange de la remise de toute la collection des manuels scolaires et autre livre de bibliothèque emprunté (suivant planning).**

Tout manuel ou livre manquant ou dégradé fera l'objet d'une facture par le service de l'intendance.

Les cours ne seront pas assurés les jeudi 29 juin et vendredi 30 juin, pour cause de brevet, pour les niveaux 6^e, 5^e, 4^e. L'accueil des élèves à la demi-pension est cependant maintenu jusqu'au vendredi 8 juillet 2017 pour tous les ½ pensionnaires, y compris le jour de brevet. Les cours reprendront le lundi 3 juillet pour les 6^e, 5^e, 4^e.

Epreuve orale du DNB pour les 3^e : Jeudi 8 juin 2017 après midi selon convocation individuelle à présenter au jury

Epreuves du CFG : le mercredi 7 juin (élèves de 3^e SEGPA, et autres 3^e candidats désignés)

Epreuves du DNB communément appelé « brevet » : **les 29 juin et 30 juin 2016.**

Pour les 3 examens les élèves devront obligatoirement se présenter **avec leur carte nationale d'identité et leur convocation.** C'est une injonction académique à laquelle nous ne pouvons nous soustraire.

La demi-pension sera ouverte pour les candidats et les autres élèves.

Les exaats ou certificats de fin de scolarité seront délivrés aux élèves de 3^e le 30 juin en même temps que la décision d'affectation et la notification des bourses lycée (après les épreuves du DNB) à l'issue des épreuves par les professeurs principaux de 3^e. Aucune dérogation ne sera accordée.

Publication des résultats du DNB et du CFG : Entre le 7 et 10 juillet 2017.

Les familles des élèves de 3^e ont la responsabilité des inscriptions dans les lycées GT et LP jusqu'au vendredi 7 juillet 2015 (date impérative).

Je vous rappelle que le suivi d'une scolarité régulière, consciencieuse et studieuse ne peut que favoriser l'aboutissement d'un projet personnel et professionnel, je compte donc sur l'attention que vous porterez à ce courrier.

Recevez, chers parents, mes sincères salutations.

C.Thomas, Principale